



## Interim : 2 agences me proposent le meme poste que faire ?

-----  
Par Kayla

Bonjour,

Voici mon souci actuel :

Il y a un mois une agence interimaire (que je nommerai A) m'a contacté pour me proposer du travail . J'ai accepté en me doutant que A devait par la suite proposer ma candidature à l'entreprise utilisatrice.

Il y a une semaine une autre agence d'intérim (B) m'a également contacté pour la meme entreprise utilisatrice.

Aujourd'hui, donc 3 semaine apres l'appel de A ( dont j'étais sans nouvelles) a repris contact avec moi pour me dire que c'était ok pour le l'entreprise utilisatrice mais que le responsable de cette entreprise lui avait indiqué que j'etais deja positionné avec B . L'agence A à donc dit au responsable qu'ils était les premiers à m'avoir demandé et donc que l'EU devait me prendre avec A et non B.

Le gros soucis etant que moi je souhaiterais travailler avec B et non A suite à une expérience avec A tres décevante. Est-ce que je peux dire à A que je souhaite travailler avec B ? Et comment leur annoncer ? Car il est vrai qu'ils ont été les premiers mais sans nouvelles, j'ai dit également oui a B, voulant mettre toutes les chances de mon côté si A m'annoncer que finalement ce n'etait pas possible ?

J'attends vos reponse ! Merci d'avance !

-----  
Par DIU1973

BONJOUR...

Si je comprends bien, aucune agence ne vous a adressé un document ?

Si aucun élément ou aucune caractéristique de poste ne fait pencher la balance d'un coté ou de l'autre, mon avis est d'accepter la proposition via l'agence A, car (sans connaître rien au contenu de vos contrats), c'est la première qui vous a contacté pour cette mission.

-----  
Par Kayla

Bonjour,

Merci pour votre reponse . En effet je n'ai rien signé ni chez A ni chez B. Il s'agit que de propositions orales.

Ceci dit, l'agence A m'a effectivement contacté en première mais c'est avec elle que j'ai eu des soucis et je m'étais juré de ne pas y retourner ( pas d'honnêteté, mensonge et promesse a repetition, gros ecart de salaire etc?..) donc si le fait que je n'ai a ce jour rien signé me permet de choisir l'agence que je souhaite, alors le choix et plus que fait !

-----  
Par Kayla

Bonjour,

Merci pour votre reponse . En effet je n'ai rien signé ni chez A ni chez B. Il s'agit que de propositions orales.

Ceci dit, l'agence A m'a effectivement contacté en première mais c'est avec elle que j'ai eu des soucis et je m'étais juré de ne pas y retourner ( pas d'honnêteté, mensonge et promesse a repetition, gros ecart de salaire etc?..) donc si le fait que je n'ai a ce jour rien signé me permet de choisir l'agence que je souhaite, alors le choix et plus que fait !

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Le contrat intérimaire est un contrat triparties.

Si vous préférez travaillez avec B faites en part à l'entreprise utilisatrice, en expliquant pourquoi vous ne voulez plus travailler avec A. L'entreprise utilisatrice devrait choisir B si pour eux les couts sont équivalents.

Par contre vous serez sûrement grillé chez A, mais vu que vous aviez déjà une mauvaise expérience avec eux ça ne devrait pas trop vous poser de problème.

-----  
Par Kayla

Bonjour,

D'accord je vais voir pour contacter l'entreprise utilisatrice. Effectivement je risque d'être grillé chez A mais bon, après toutes les fautes de leurs part et les mésaventures que j'ai eu avec eux je pense que c'est pas bien grave ? je prefere travailler avec une agence serieuse et respectueuse envers ses interimaire . merci en tout cas pour votre aide .